

Jeudi 28 janvier 2016

Montpellier Méditerranée Métropole et l'Agence de l'eau scellent leur coopération

Ce jeudi 28 janvier marque une nouvelle étape en faveur de la gestion durable de l'eau sur le territoire métropolitain. Montpellier Méditerranée Métropole, l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, mais aussi le Syndicat du Bassin du Lez – le SYBLE, et le Syndicat du bassin de l'étang de l'Or – le SYMBO, signent ensemble le Contrat de Métropole officialisant leur collaboration. 142 M€ HT sont engagés, dont 137 M€ financés par la Métropole.

Montpellier Méditerranée Métropole confirme toujours plus son rôle d'acteur essentiel de la définition et de la mise en œuvre d'une politique globale de l'eau sur son territoire. Une définition qui ne peut que se faire grâce au concours d'entités compétentes en la matière : l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, d'abord, dont les missions principales consistent en la promotion de l'utilisation rationnelle de la ressource eau, la lutte contre la pollution et la préservation des milieux aquatiques, mais aussi les syndicats mixtes de gestion des bassins versants, le SYBLE et le SYMBO. Tous deux sont en charge de l'élaboration des documents-cadres de définition des actions de la politique de l'eau sur le territoire.

Un partenariat technique et financier pour 2015-2019

C'est grâce à une large concertation entre les différents signataires du Contrat de Métropole que cet accord a pu voir le jour. Il se caractérise par deux périodes d'actions majeures : de 2015 à 2017, et de 2018 à 2019. Alors que les actions pour la seconde période seront définies ultérieurement, six conventions d'applications thématiques déclinent la mise en œuvre des actions principales jusqu'en 2017 : les assainissements collectif et non collectif, la lutte contre les pollutions dispersées toxiques, la gestion durable des ressources en eau et l'alimentation en eau potable, les milieux aquatiques et la gouvernance, et enfin la promotion d'actions de coopération décentralisée. A ces conventions, sont annexées des fiches actions, soixante-huit au total, décrivant les études et les travaux à entreprendre par les différents maîtres d'ouvrage. Dans leur ensemble, ces actions vont nécessiter un investissement prévisionnel de 142 M€ HT, dont 137 M€ HT seront portés par la Métropole de Montpellier, principal maître d'ouvrage. Ces investissements seront essentiellement affectés aux travaux d'assainissement, à la gestion durable des ressources en eau et l'alimentation en eau potable. L'Agence de l'eau financera, quant à elle, 24,5 M€ HT de ce premier volet d'intervention.



LES ACTIONS MAJEURES

- Extension et amélioration des performances de la station d'épuration MAERA : 90 millions d'euros HT
- Protection de la source du Lez et amélioration des prélèvements : 26 Millions d'euros HT
- Mise en place d'actions de sensibilisation à l'économie de la ressource en eau auprès du grand public et des scolaires, dispositif porté par l'Agence Locale de l'Energie et co-financé par la Métropole de Montpellier : 300 000 euros HT pour 2016-2017

Contact presse >> Ophélie Flohic

04 67 13 60 20/ 06 75 92 55 25

o.flohic@montpellier3m.fr